



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE
L'INDUSTRIE DES MINES
ET DE L'ENERGIE DE
NOUVELLE-CALEDONIE

Service Industrie

1ter rue Unger
BP 465
98845 Nouméa Cedex

Téléphone :
27 02 30

Télécopie :
27 23 45

N° CS13-3160-SI-**1613** /
DIMENC

Le Directeur

Nouméa, le - 6 JUIN 2013

à

Monsieur le gérant
Société NEPTUNE ENTRETIEN SARL
BP 2479
98846 Nouméa Cedex

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
Dossier n°CE13-3160-000648/TDESI_0883/ID_867

Référence : Courrier relatif à votre déclaration concernant l'exploitation d'un atelier
d'entretien et de réparation navale – commune de NOUMEA

Pièce jointe : 1 avis
1 délibération n°241-2011/BAPS/DIMENC du 01/06/2011

Monsieur,

Par courrier cité en référence, vous m'avez transmis votre déclaration concernant l'exploitation d'un atelier d'entretien et de réparation navale situé 3 bis rue Cassot Numbo lot n° 4 lotissement charpentier de marine – commune de NOUMEA.

Après examen, il s'avère que votre déclaration n'est pas conforme au regard des dispositions de l'article n° 414-4 du code de l'environnement de la province Sud.

En conséquence, je vous invite à régulariser votre déclaration dans un délai d'un mois et à l'adresser à Madame la Présidente de l'assemblée de la province Sud – direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie – service de l'industrie - BP 465 – 98845 Nouméa cedex, en tenant compte de l'avis de l'inspection des installations classées ci-joint. Dans l'attente, l'instruction de votre demande est suspendue.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur le point 6.1 de la délibération n°241-2011/BAPS/DIMENC du 1 juin 2011, l'emploi de matières abrasives et les travaux de peintures doivent être réalisés dans une aires spécialement aménagée à cet effet munie de tous dispositifs de protection nécessaires à réduire la dispersion des particules de poussières et de matières diverses.

Cette affaire est suivie par technicien supérieur
chargé d'affaires au sein de la direction de l'industrie, des mines et de l'énergie (26.68.12)
qui reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire éventuellement nécessaire.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



*Copie : Madame DUPRAT Marine (D.F.A)
Chargée d'étude
service du patrimoine et des moyens*

DOSSIER DE DECLARATION

AVIS DE L'INSPECTEUR DES INSTALLATIONS CLASSEES

DOSSIER CONCERNANT :	<i>Atelier de réparation et d'entretien navale</i>	
----------------------	--	--

DEMANDEUR :	<i>NEPTUNE ENTRETIEN SARL</i>	
-------------	-------------------------------	--

Réf :			Date de réception du dossier :	<i>12/03/2013</i>	
Adresse postale :					
localisation de l'installation :	<i>3 bis rue Cassot Numbo lot n° 4 lotissement charpentier de marine Numbo ducos</i>				
Téléphone :	Fax :		Ridet :	<i>174763</i>	
Province :	<i>SUD</i>	Commune :	<i>NOUMEA</i>	Zone PUD :	<i>Numbo</i>

CONTENU DE LA DECLARATION		OBSERVATIONS
1. La déclaration de l'exploitant		<i>Incomplète</i>
2. Nature et volume des activités		<i>Incomplète pour les rubriques 2920 et 2410</i>
3. Rubriques de Classement		<i>Incomplète pour les rubriques 2920 et 2410</i>
4. Un plan orienté à l'échelle appropriée sur lequel sont indiqués l'emplacement de l'installation projetée, et dans un rayon de 100 mètres, les informations suivantes :		
<ul style="list-style-type: none"> • l'occupation du sol • les activités • les établissements recevant du public • les voies de communication • les hydrants (PI ou BI) • les plans d'eau et cours d'eau • la vocation des bâtiments 		
5. Un plan de situation orienté et légendé, à l'échelle appropriée avec indication :		
<ul style="list-style-type: none"> • les zones de stockage • les moyens de lutte contre l'incendie • l'assainissement (tracés des réseaux et ouvrages de traitement des effluents, avec mention du type de traitement et du dimensionnement) 		

Dossier déclaré : Complet Incomplet